Vide Grenier du BC Saulon BMX

Entrée gratuite

Dimanche 15 septembre 2025

de 8h à 18h

Zone de Loisirs – Saulon La Chapelle

Restauration Buvette

Renseignements et Inscriptions sur le site HELLOASSO ou auprès de Jérome au 06 10 43 42 45

Installation à partir de 6h00

BULLETIN D'INSCRIPTION :

Nom : ..... Prénom : .....

Professionnel ou particulier (rayer la mention inutile)

Adresse : ....

Code Postal : ..... Ville : .....

Tél fixe : ..... Portable : .....

Date de naissance : ..... Ville : .....

Pièce d'identité numéro (ou SIRET) : ....

Délivrée par : ..... Date : .....

EMPLACEMENT :

3 € par mètre linéaire / 10 € les 5 mètres linéaires

soit ..... ml = ... €

Inscription et règlement sur Helloasso :
https://www.helloasso.com/associations/bmx-club-saulonnais/evenements/vide-grenier-de-saulon-14-09-2025

L'association ne rembourse pas en cas d'absence des participants le jour de la manifestation.
Merci de joindre le règlement à ce bulletin d'inscription ainsi que la photocopie de la pièce d'identité (Recto/verso) pour valider la réservation.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR :

Participant non professionnel à la vente au déballage désignée ci-dessus, je déclare sur l'honneur ne pas avoir effectué plus de 2 vide-greniers sur l'année 2025.

Je déclare également sur l'honneur que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.

Fait le : ..... Signature :

REGLEMENTS & CONDITIONS GENERALES

La manifestation

Le vide grenier est ouvert aux particuliers, aux associations et à l'artisanat local.
Elle se tiendra uniquement en extérieur.
Est appelé - PARTICULIER -, toute personne désirant vendre des biens personnels à titre exceptionnel et n'exerçant pas la profession de brocanteur ou d'antiquaire. Les enfants (exposant) seront sous la responsabilité entière de leurs parents.
Selon les recommandations préfectorales et les textes réglementaires en vigueur, les exposants justifieront de leur identité par une pièce officielle, lors de leur installation.
Une buvette et la restauration seront disponible sur place.

L'emplacement

L'emplacement est défini en mètre linéaire.
Le fait de louer un emplacement vaut acceptation pleine et entière du règlement intérieur.

Votre véhicule ne pourra pas rester garé auprès du stand pendant la durée totale du vide grenier.
Le stationnement sera toléré uniquement pour décharger et charger.

Tarifs & inscriptions

Les réservations/inscriptions s'effectuent sur Helloasso / Renseignements auprès de Jérôme.
La location de l'emplacement est de 3 euros par mètre linéaire, 10 euros les 5 ml.
L'inscription n'est définitive qu'à la réception du dossier complet (bulletin d'inscription + règlement + copie de la carte d'identité recto/verso).

Les inscriptions sont closes dès remplissage des emplacements. La sous location est interdite.

Attribution des emplacements

Les emplacements sont délivrés (sous réserve de dossier complet), dans l'ordre de d'arrivée le dimanche matin sauf pour les adhérents du club qui seront installés dans le même secteur.
Les exposants sont accueillis de 6h00 à 7h30. L'ouverture au public débutera à 8h00 jusqu'à 18h sans interruption.
Rangement de 17h00 à 19h00.
Tout emplacement réservé non occupé à 7h sera redistribué.
Pour des raisons de sécurité, les véhicules des exposants sont autorisés dans les allées durant l'installation et le rangement des stands.

Assurance – responsable

L'association est assurée pour sa responsabilité civile d'organisation. Son rôle se limite à prendre les mesures de prévoyance qu'il juge utile. En aucun cas, sa responsabilité ne saurait être engagée en ce qui concerne : perte, vol, avarie, dégâts des eaux ou autres dommages qui pourraient intervenir, quelles qu'en soit l'importance ou la cause.
Les organisateurs se réservent le droit d'exclure, à n'importe quel moment du vide grenier, le ou les exposant(s) qui ne respecteraient pas le présent règlement.

Objet exposé

Chaque exposant se déclarera propriétaire et responsable des objets exposés ou mentionnera les noms et adresses des tiers pour le compte de qui il agit.
Tout matériel non vendu devra être récupéré par l'exposant. Si besoin des poubelles seront mise à disposition.

Fait le : ……..…. Signature :